ARRITTI

nu 2823 da u 4 à u 10 di ghjennaghju di u 2024

58a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Injures et calomnies p. 4

Soutien à U Levante et Le Garde

2024 Pace, Salute è Autunumìa!

La perspective a été tracée par Gilles Simeoni lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, le soir du Nouvel An. L'année 2024 sera potentiellement, l'année de l'autonomie de la Corse.
Da leghje p.3

Prostitution des jeunes p.6-7

Comment repérer et réparer les victimes ?

Formation

Création d'un diplôme Chants corses et musiques traditionnelles !

p. 8

Anniversariu

Arritti, 58 anni !

Èccuci amichi lettori, st'annata 2024 hè à 58ª annata di vita di u vostru settimanale !

Arritti hè natu l'8 di dicembre 1966. È ghjè sempre arrittu ! N'avemu cunnisciutu lotte è rivolte, vittòrie è scunfitte, brame è addisperi ! Arritti hà accumpagnatu a rinàscita d'una nazione, scrasata in u 1769 in Ponte Novu, ma d'un spìritu mai spentu.
« Le titre, Arritti, c'est un cri » dicìa Massimu Simeoni à a ghjurnalista di France 3 Via Stella chì l'interrugava l'11 di dicembre di u 2016. Festighjàvamu tandu i nostri cinquant'anni è u nostru fundatore spiecava u perchè di l'imàgina nant'à u primu nùmaru : *« la tête de maure, on lui a donné un profil un peu pirate, mais avec le fusil et la grand pioche, c'est les armes des pionniers ! »*... Ghjè dì ciò ch'ella hè stata a missione è l'òpera d'Arritti ! Tandu, a Corsica avìa persu a memoria, pochi sapìanu u perchè di a testa mora, pochi cunnisciànu a gloriosa storia di a Corsica paulista... Tuttu era da fà rinasce ! *« On n'était pas pris en compte par la presse qui était engagée avec des politiques nationaux, droite et gauche, pour ou contre De Gaulle, et il fallait que l'on se fasse entendre. Par déduction logique on s'est dit il nous faut notre journal ! »* spiecava torna Massimu Simeoni. Sta scumessa hè stata tenuta, è mantenuta !

Arritti hà francatu cusì più d'un mezu sèculu di stòria è partecipatu à tutte e lotte, cuntribuitu à apre a strada, à sveglià a cuscenza, à infurmà, à furmà, à fà dinù, quand'ellu hà messu in ballu, per un dettu, a dimarchja di capitale rìsicu Femu Quì, o più vicinu à noi, sustenendu l'insignamentu immersivu di Scola Corsa. Hà partecipatu cusì à mondu campagne pè a ricuniscenza di a lingua, contr'à l'incèndii devastatori, pè a prutezzione di l'ambiente, pè u sviluppu agrìculu, per un statutu fiscale, per l'autunumìa, ecc.

È oghje, Arritti, a Corsica n'hà sempre bisognu. L'autunumìa à strappà, a lingua à salvà, u paese à custruisce... Dali i mezi, ghjè cuntribuisce à fà avvanzà tutte e nostre lotte. Arritti hè una stampa indipendente chì campa solu di i so abbunamenti è di u sustegnu publicitariu. Hè un settimanale d'infurmazioni è d'anàlisi, un arnese di lotta indispensèvule.
Aiutàtelu à campà. Lighjìtelu, fàtelu leghje, abbunàtevi ! ■

Susteniteci
Abonnez-vous !

Accapu di a reddazzione

Pace ?

Ùn ci hè statu trègua a notte di Capu d'Annu in Ucràinia. Bumbardamenti rùssii anu fattu torna morti è dinù, in zona occupata, bumbardamenti ucrainiani anu tumbatu è feritu a ghjente. In Belgorod, in Russìa, sò morti quasi una trentina di personi è più d'un centu sò stati feriti. A guerra si face à colpi di droni, in mare, in terra, in cielu, è, nant'à u fronte, i chjami è rispondi insanguinati di e bombe ùn piàntanu mancu à pena. Parte è manca, i suldati sòffrenu u fredu, a paura, a fatiga, è càscanu à centinaie...
Ùn ci hè statu trègua nemancu in Gazà. Mòrenu sempre sott'à e bombe omi, donne è zitelli parte palestiniana. È e rochette di u Hamas cuntinuèghjanu à esse strutte da i missili anti aeriani israeliani. Fèrmanu sempre decine d'ostagi ghjudei è quelli cappiati còntanu u so martoriu. U guvernu israelianu prumette una guerra ch'hà da durà sin'à ciò chì Gazà ùn sìa più una minaccia. U guvernu palestinianu parla di più di 21.600 morti dapoi u principiu di a guerra u 7 d'ottobre scorsu...
In mare rossu, puntu centrale di u cumerciu internaziunale, l'Americani mèttenu u so nasu, da prutege i passi è veni di battelli di trasporti cumerciali. Cusì trè battelli Houthis sò stati strutti da i port'aviò americani. L'Houthis sò pirati di i mari. Ma sò dinù sustegni di l'Iranu... È u primu di ghjennaghju un battellu militare iranianu si n'andava sopra piazza da minaccià a marina americana. Per chì fà... ?
U primu di ghjennaghju torna, in Corea di u Nordu sta volta, u guvernu dittaturiale, in manu à un scemu strapazzu, hà minacciatu cù e so arme nuclearie u mondu sanu, prumettendu di tuccà Seoul, capitale di a Corea di u Sud chì campa à l'occidentale. Hà dinù dumandatu à a so armata d'appruntassi à una guerra contr'à a Corea di u Sud. U perìculu hè dinù chì u Nordu hè sustenutu da a Russìa, è u Sud da i Stati Uniti...
Parte chinese, a guerra minaccia dinù in Taiwan chì hà u so pròpiu guvernu, sustenutu da i Stati Uniti... A China vole ricuperassi Taiwan. *« A quistione taiwanese hè l'affare di i Chinesi è deve esse risulutata da elli soli »* hà dettu Xi Jinping. *« Mai ci impedisceremu d'utilizà a forza »*... hà dettu torna u presidente chinese...
È cusì, allora chì milliarde di personi si basgiàvanu stu primu di ghjennaghju per augurassi una bon'annata, parechji lochi di a pianetta a minàccianu d'un cunflittu mundiale... L'omi ùn finisceranu mai di liticassi per un pezzu di terra in più, per soldi, pè u cumerciu, per l'orgogliu è e so fame di putenza ? Cumu tuccà sta brama essenziale di pace è di salute ? Cumu fà chì sse duie parulle sèmplice, chì tradùcenu l'umanità chì tutt'ognunu pò purtà in sè, pòssinu spàrghjesi in tutti i lochi di cunflitti, è diventà realità ? Tutti l'anni a sparghjimu in giru à noi, augurendu pace è salute à i nostri, à a Corsica, à u mondu. Chì 2024 possi vince a guerra. È cusì sìa. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

2024
Pace, Salute è Autunumìa !

La perspective que 2024 soit l'année de l'autonomie pour la Corse a été tracée par Gilles Simeoni lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, le soir du Nouvel An : « Initié en mars 2022, au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna, le processus entre la Corse et l'État doit déboucher sur une réforme constitutionnelle avant la fin de l'année ; (il) doit permettre la mise en œuvre d'un statut d'autonomie et d'une solution politique globale ».

Le propos du président du Conseil Exécutif de la Corse a ainsi levé le voile sur les dernières évolutions des discussions en cours qui permettent *« d'espérer de nombreux points de convergence et un accord politique très large, aussi bien sur le projet de titre ou d'article consacré à la Corse dans la Constitution, que sur l'armature de la future loi organique »*.

Puis il a tracé le calendrier de cette réforme : délibérations séparées du Sénat et de l'Assemblée Nationale avant l'été 2024, réunion du Congrès à l'automne, puis referendum en Corse avant la fin de l'année.

On peut penser que ses propos ont été pesés, et qu'ils résultent d'engagements explicitement reçus même s'ils ne sont pas encore finalisés par des décisions formalisées.

L'année 2024 sera donc, potentiellement, l'année de l'autonomie de la Corse.

Car, cette perspective étant tracée, il restera le chemin à parcourir et son lot d'incertitudes. Quand et comment sera fixé le texte précis de la réforme constitutionnelle ? S'agira-t-il d'un titre spécifique à la Corse, comme cela existe pour la Nouvelle Calédonie, et comme l'a demandé l'Assemblée de Corse ? Ou plus vraisemblablement d'un article de la Constitution comme le laisse supposer la formulation du discours de Gilles Simeoni ? Et quelles réactions cette forme finale provoquera-t-elle ?

Côté nationaliste, la délibération du 5 juillet 2023 a été votée par tous les nationalistes, à l'exception de Corsica Lìbera. Cette mise en retrait ostensible dès le commencement de la négociation laisse présager une éventuelle opposition au texte final. Mais une fois l'autonomie de la Corse votée par le Parlement français en Congrès puis approuvée par referendum en Corse, les choses pourront évoluer, d'autant que le programme de Pè a Corsica en 2017, dont Corsica Lìbera a été signataire, admet explicitement l'objectif d'une autonomie pour la Corse. Probablement, comme après 1982 et le vote du premier statut particulier, passées les premières réticences, le mouvement nationaliste corse dans son ensemble finira par considérer l'accord final comme une avancée, tout en poursuivant ses objectifs de long terme.

Les opposants à l'autonomie de la Corse dans l'autre partie de l'échiquier politique insulaire ne pourront pas eux non plus se radicaliser à l'infini, et les rodomontades du sénateur Jean Jacques Panunzi auront beaucoup moins de force que celles formulées dans les années 80 par les Zuccarelli/Rocca Serra. Le « train de l'Histoire », celui de l'évolution institutionnelle de la Corse, n'a jamais fait marche arrière ! N'en déplaise à nos adversaires historiques les plus acharnés.

En fait l'avenir du processus ne dépendra pas vraiment de ses opposants, d'un bord ou d'un autre, mais de son ambition. Si elle est suffisante, il sera soutenu, et le peuple corse fera un grand pas pour son avenir. Deux dossiers vont éclairer ce niveau d'ambition : celui de la langue corse, et celui de la Terre et de la lutte contre la spéculation. L'État doit impérativement les prendre en considération, particulièrement celui de la langue qui reste bloqué par un archaïsme constitutionnel français qui n'a cours nulle part ailleurs en Europe.

En plaçant l'avenir du processus d'autonomie au cœur de son discours de vœux pour 2024, Gilles Simeoni a exprimé sa confiance dans le dialogue engagé, et dans le peuple corse pour faire preuve de lucidité au moment décisif. Nos vœux pour 2024 l'accompagnent : Pace, Salute è Autunumìa ! ■

Injures et calomnies

Soutien à U Levante et Le Garde

Depuis plusieurs semaines, les associations de défense de l'environnement U Levante et Le Garde sont la cible d'attaques, de calomnies et d'injures. Cette fronde, à l'appui d'une pétition, un rassemblement et une campagne sur les réseaux sociaux et dans la presse, repose sur une manipulation de l'opinion publique dans l'affaire dite *Saparella* qui remonte à 2011 et l'autorisation contrevenant à la loi qu'avait accordée le préfet Bouillon. Diverses constructions à vocation touristique sur des zones inconstructibles ont été bâties au mépris des règles d'urbanisme et ont été condamnées le 17 septembre dernier par la Cour d'Appel de Bastia à être démolies. Arritti renvoie ses lecteurs à l'examen des éléments de cartographies, décisions de justice, photos et autres procédures conduites, rappelés sur le site U Levante[1] pour en apprécier toute la justesse.
Contrairement à ce qui est affirmé, les maisons de famille ne sont pas concernées par la démolition. *« Nos associations n'ont jamais "attaqué" les maisons familiales construites par les ancêtres de la famille Peretti (…) En 2011, elles ont déféré en justice des permis de construire délivrés pour des constructions neuves qui étaient destinées à développer une nouvelle activité touristique sur une partie inconstructible et vierge de toute activité touristique du littoral de Coti Chjavari… »* rappellent de manière non contestable les associations.
La coordination associative Corsica Pulita[2] leur apporte tout son soutien dans un communiqué auquel se joint Arritti pour apporter également sa solidarité à U Levante et Le Garde, associations dont l'engagement courageux et désintéressé reste hélas le dernier rempart légal face aux innombrables atteintes à l'application du droit et de la démocratie en matière d'urbanisme.

À gauche, le site où sont érigées les constructions. Ci-dessus, lors du rassemblement de soutien à la famille Peretti le 16 décembre dernier.

« La Coordination Corsica Pulita apporte son soutien fraternel aux associations U Levante et Le Garde, qui sont visées depuis quelques semaines par une campagne nauséabonde de calomnies, d'injures et d'intimidation en lien avec l'affaire du domaine A Saparella, à Coti Chjàvari. Des mensonges grossiers sont propagés sur cette affaire, à des fins évidentes de manipulation de l'opinion. Nous ne rappellerons pas ici les nombreuses preuves publiées par U Levante sur son site internet, qui démontrent, sans contestation possible, qu'il n'a jamais été demandé la démolition de « bâtisses ancestrales », mais bien de constructions nouvelles qui avaient initialement une vocation commerciale et touristique, réalisées sur un site naturel inconstructible, en violation de la loi Littoral.
Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de lire l'arrêt de la Cour d'appel de Bastia ayant ordonné les démolitions.
Telle est, sans travestissement, la réalité simple, évidente, de ce dossier.
Quoi qu'il en soit, il n'est pas acceptable que des associations citoyennes, dont la seule arme est celle du droit, et dont le seul tort est en l'espèce d'avoir saisi la justice, soient traînées dans la boue.
Le silence gardé, face aux injures et aux menaces proférées contre elles, par les organisations politiques et les élus qui avaient fait le choix d'être présents lors du rassemblement organisé le 16 décembre dernier sur le domaine, est à cet égard particulièrement préoccupant. Il traduit chez certains une forme de dérive poujadiste, une perte de repères politiques alarmante.
Nous rappelons que les associations U Levante et Le Garde œuvrent depuis des décenniers pour l'intérêt commun de tous les Corses. Elles le font sur leur temps et leurs moyens, sans en tirer un quelconque profit, bien au contraire.
Qui peut nier qu'elles ont, par leur combat incessant, contribué de manière décisive à préserver une grande partie de notre littoral, suppléant en cela les carences d'un État souvent indifférents, voire défaillant ? Faut-il rappeler les centaines de permis de construire, la cinquantaine de PLU et de cartes communales annulés à l'initiative de ces associations, qui ont ainsi permis de sanctuariser des dizaines de milliers d'hectares de littoral ?
Mais on ne peut applaudir l'action des associations lorsqu'elles empêchent la construction de résidences de continentaux et s'indigner lorsqu'en vertu des mêmes principes et en application des mêmes lois, ces mêmes associations – devenues subitement des « délateurs » et des « collabos » obtiennent en justice

la démolition de constructions illégales édifiées par des Corses.
Faut-il rappeler que dans un État de droit, la loi s'applique dans les mêmes conditions à tous dans le domaine de l'urbanisme comme dans les autres ? Notre corsitude ne nous confère aucun privilège ni ne saurait justifier des passe-droits. Elle nous oblige, au contraire.
Et on peut encore moins accepter que certains Corses cherchent à échapper, par leur influence, leur richesse ou la crainte qu'ils inspirent, à l'application des règles qui s'imposent à tous les autres, sauf à laisser s'instaurer une société de castes, fondée sur l'inégalité des Corses devant la loi, où règneraient l'arbitraire et le chaos.
Le tolérer ce serait faire le jeu des intérêts mafieux, dont on ne devine qu'ils se réjouissent, tapis dans l'ombre, des attaques portées contre les associations citoyennes, ces sentinelles qui s'opposent, à travers leurs actions de terrain, aux logiques de prédation à l'œuvre en Corse.
Et précisément, l'affaire d'A Saparella sert, à l'évidence, de prétexte et d'occasion à une coalition d'intérêts hétéroclite qui cherche à remettre en cause les lois et règlements (loi littoral, loi montagne, Padduc) qui freinent la spéculation immobilière, afin de laisser libre-cours aux appétits jamais assouvis des spéculateurs.
Si ces forces parvenaient à leurs fins, les conséquences seraient désastreuses pour la Corse : les phénomènes de spéculation immobilière et de dépossession foncière des Corses s'en trouveraient aggravés, notre patrimoine naturel et paysager serait menacé à brève échéance.
La Coordination Corsica Pulita se battra toujours aux côtés des associations U Levante et Le Garde pour empêcher ces évolutions mortifères. » ■

1. https://www.ulevante.fr

« U Levante et le GARDE n'ont jamais demandé la démolition des maisons familiales ancestrales de la famille Peretti»

2. A Sentinella. ABCDE. A Rimigna. Le Garde. Global Earth Keeper. Pumonte Pulitu. Si Pò Fà. U Levante. Cullittivum Massimu Susini. Zeru Frazu. A Spiriata. ADN Passapartout. Cullittivu A Maffia Nò A Vita Iè. Avvene Ghjustu è Resiliente. La Plateforme Citoyenne de Corse. La Ligue contre le Cancer 2A. Tavignanu Vivu. Vico Region Poubelle.

Gilles Simeoni à Marion Marechal-Le Pen

« L'identité corse ne peut être enfermée dans les murs étroits du racisme et de la xénophobie »

C'est depuis sa tribune de l'Assemblée de Corse que Gilles Simeoni a répondu à Marion Maréchal, tête de liste pour les élections européennes de *Reconquête !*, le parti d'extrême-droite créé par Eric Zemmour.
Cette chantre de la France pure et dure est venue en Corse draguer les tenants d'une Corse pure et dure, un courant d'opinion raciste, mu par l'idéologie du rejet de l'autre. La démagogie est le fonds de commerce de ces gens-là. Ils attaquent Gilles Simeoni qui a fait preuve d'une humanité, coupable à leurs yeux, quant au sort des migrants en détresse de l'Aquarius et de l'Océan Viking. Ils attaquent à travers lui le nationalisme corse qu'il représente avec le mandat du peuple corse.
Le parti de Marion Maréchal a les relents de la pire extrême droite française, avant tout partisane acharnée de l'ordre colonial établi qui écrase le peuple corse. Il regroupe les plus fanatiques des identitaires français qui, par définition, refusent l'existence-même du peuple corse. Et certains qui les soutiennent voudraient faire croire qu'ils sont des nationalistes corses !
Il était temps de remettre les choses à l'endroit, et de réaffirmer la nature profonde de nos engagements nationalistes, démocratiques et emprunts d'Humanité. ■ **F.A.**

« Je crois qu'on a été clairs, pas depuis le début du processus sur la loi d'immigration, pas à l'occasion du débat, on a été clairs depuis le début de notre engagement militant, sur notre vision du peuple corse, de la nationalité, de la façon dont il faut traiter, accueillir et intégrer les gens qui viennent d'ailleurs. Je ne veux pas lui faire de publicité, mais quand je vois Madame Maréchal, avoir une pensée maréchaliste, venir dire trois fois que Gilles Simeoni était prêt à accueillir L'Aquarius et l'Océan Vikings chargés de migrants, je lui dis oui j'étais prêt, et nous étions nombreux à être prêts, à ce que la Corse accueille ses femmes et ses hommes, et nous en sommes fiers ! Et nous le referons chaque fois que nécessaire, parce que lorsque des femmes et des hommes ont froid, ont faim, ont peur, notre devoir de Corses et notre devoir de femmes et d'hommes tout simplement, c'est d'ouvrir la porte ; di scaldà a ghjente, di fà cena incù elli, di dì chì u nostru hè soiu, et n'en déplaise à ceux qui veulent revisiter l'identité corse pour l'enfermer dans les murs étroits de l'ethnicisme, de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance, nous avons la fierté de dire que notre conception de la Corse, des Corses et du peuple corse, c'est celle qui a été portée au firmament de l'Europe du siècle des lumières par Pasquale Paoli. Une identité qui intègre, qui ouvre, qui est généreuse, et qui a fait que de tous temps la Corse a fabriqué des Corses et qu'elle doit continuer à le faire, en ayant conscience qu'il y a aujourd'hui des enjeux importants en Corse comme dans toutes les sociétés. » ■

Gilles Simeoni, à l'Assemblée de Corse le 12.12.2023.

Prostitution des jeunes

Comment repérer et réparer les victimes ?

Dans le cadre de l'agora « Violences et santé en Corse – Repérer, protéger, accompagner », organisé par l'Agence régionale de santé en octobre 2022, les actes des différents échanges et interventions étaient restitués le 6 décembre 2023 à Aiacciu avec deux points mis en relief. Arritti a déjà évoqué la question des violences faites aux enfants en présence de Michèle Créoff*, experte en protection de l'enfance. Nous revenons ici sur le second thème soulevé, celui de la prostitution des mineur(e)s et des jeunes majeurs qui a fait l'objet d'études dont les résultats ont été exposés par la sociologue Marie Peretti-Ndiaye, chercheuse associée au Cref (Centre de recherche éducation et formation de l'Université Paris-Nanterre).

▲ Marie Peretti-Ndiaye : *« La moitié des mineurs, victimes de prostitution, identifiés est placée en foyer et se prostituent majoritairement lors de fugues. »*

La prostitution, dit-on, est vieille comme le monde... Elle est un sujet délicat de nos sociétés, et soulève des enjeux de repérage, d'accompagnement, de prévention, tant le phénomène touche à la vulnérabilité des victimes. Car il s'agit bien de victimes. La société, dans sa construction il faut l'avouer machiste, s'est forgé des tolérances, invoquant le droit à la vie privée et à la liberté, inventant même des concepts pour mieux parer la morale. On parle de *consentement*... Mais que signifie ce mot dans un processus de désaffiliation (lorsque l'entourage n'assure plus son rôle de protection) que subissent les personnes qui se trouvent piégées de la marchandisation de leur corps ? Et quid lorsque l'on sait que l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 15 ans, parfois 13 ?... On finit ainsi peu à peu par justifier l'inceste et les abus sexuels sur les enfants, la prostitution et son corollaire le proxénétisme, on s'accommode de l'idée qu'il existe un tourisme sexuel, on finit par tolérer des propos et des gestes déplacés qui vont jusqu'au viol de la part de stars ou de personnes connues voire même estimées, au sein de la société, et qui, libres de toute entrave, ne s'imposent plus aucune limite. N'est-ce pas ce que révèle l'affaire Depardieu ?

La prostitution forcée est une violence. Mais n'est-ce pas de même quand elle est consentie interroge Marie Peretti-Ndiaye, rappelant les conséquences psychologiques et sanitaires, et de toutes façons fortement traumatiques, vécus par le ou la prostitué(e) ? *« Aussitôt qu'une personne devient un objet d'appétit pour autrui, tous les liens moraux se dissolvent et la personne ainsi considérée n'est plus qu'une chose dont on use et se sert »* disait déjà au XVIIIe siècle le philosophe Emmanuel Kant pour qui la prostitution était une atteinte à la dignité humaine. Même lorsqu'elle est soi-disant « choisie ». C'est le chemin qu'a suivi le droit, tant français qu'européen, mais avec tant de failles que rien n'empêche réellement *l'objetisation* de la femme, et particulièrement de la femme fragilisée par un parcours difficile. Car on ne tombe pas dans la prostitution dans l'allégresse. Marie Peretti-Ndiaye rappelle que *« si les formes que revêt la prostitution sont multiples, celle-ci reste inexorablement liée à des enjeux d'argent et, pour une partie des personnes, à des situations de (grande) précarité »*. C'est d'autant plus vrai *« lorsqu'on s'intéresse à la prostitution des jeunes majeurs, notamment étudiants, et des mineurs »*. La prostitution des jeunes est *« souvent à la croisée de plusieurs éléments : la rencontre avec un ou des proxénète(s), mais aussi la fragilité socio-économique, des antécédents de rupture familiale ou de violences... »*

Et en Corse ? À partir de deux recherches menées entre 2018 et 2022 sur différents acteurs de la prostitution (prostituée, proxénète, prestataires), *« les données analysées ont permis l'attribution d'un rôle à 103 individus dont la moyenne d'âge au moment des faits était de 19 ans ; les trois quarts avaient moins de 21 ans et un quart, parmi lesquels une importante surreprésentation de femmes, moins de 18 ans »*. C'est dire la prégnance du problème chez les jeunes. Une *« recherche participative »* sur 200 personnes a été conduite en Corse avec notamment 60 entretiens individuels et un questionnaire auprès de professionnels, informe Marie Peretti-Ndiaye. Le phénomène *« nécessairement masqué »*, est forcément sous-estimé. D'autant que des freins supplémentaires existent en Corse, au niveau sociétal avec de plus forts tabous, ou encore l'absence de dispositifs institutionnels en place ailleurs. Il en ressort que 32 majeurs ont tout de même été identifiés entre 22 et 57 ans. 80 % de femmes, 70 % en situation de précarité, 53 % en rupture professionnelle, 40 % souffrant d'addictions (alcool, drogue ou médicaments). *« La prostitution constitue bien souvent l'aboutissement d'un parcours traumatique »* répète Marie Peretti-Ndiaye.

16 mineures, toutes des femmes, ont été identifiées, 7 sont suivies par les services de l'ASE.

C'est sur les réseaux sociaux que se repère surtout le phénomène. Insta, Snapchat, TikTok, etc., invitent régulièrement, sans parler des sites dédiés. Internet est un fléau, un post-test a fait 8 millions de vues en 15 minutes... Sur une seule journée et un seul site, 66 profils ont été repérés. 75 % de femmes dont 1/3 ayant 25 ans ou moins, et plus de la moitié d'origine étrangère. Il y a aussi les bars, les discothèques, ce qu'on appelle *« les caboulots »*, et les rencontres de rue. *« Les études réalisées témoignent*

de parcours de vie marqués par la violence - "majoritairement dans un contexte familial' - ainsi que de la prévalence des situations de "précarité et désinvestissement scolaire". La moitié des mineurs, victimes de prostitution, identifiés est placée en foyer et se prostituent majoritairement lors de fugues » répète Marie Peretti-Ndiaye.
Les facteurs qui peuvent conduire à la prostitution sont les mêmes qu'ailleurs : pauvreté, vulnérabilité, influence, prédation... Même chose pour les indicateurs de repérage : genres, facteur familial (fugues), décrochage scolaire, négligences, entrée précoce et stigmatisée dans la sexualité, viol, inceste...

Comment réparer les victimes ? Avant de réparer, il faut s'organiser pour anticiper, protéger l'enfant ou le jeune adulte. *« La non satisfaction des besoins fondamentaux des enfants, par leur entourage familial notamment, les place dans une zone instable, une zone de vulnérabilité »* selon Bénédicte Lavaud-Legendre, chercheuse au CNRS. Comportements problématiques dans l'adolescence, désaffiliation familiale ou sociale, violences dans l'enfance, santé psychique... les parcours sont écrits. Préserver l'enfance, identifier très tôt les situations à risques, est le premier élément pour protéger la future victime de la prostitution. Les médecins, les institutions scolaires ont un rôle déterminant pour repérer les situations à risques. Police et justice également bien sûr, notamment pour exercer l'indispensable veille numérique, ou encore extraire des griffes d'un proxénète les victimes. Vigilance en alerte, coordination des acteurs de la protection de l'enfance, mise en place de protocole d'action pour anticiper, ou pour accompagner le jeune en situation de prostitution, ou celui qui risque d'y sombrer.
Outre le repérage, il faut faire évoluer le droit pour lutter contre l'emprise prostitutionnelle, notamment dans la qualification pénale et travailler à la réhabilitation des victimes. Ce qui demande de la formation à tous les niveaux possibles d'intervention, en amont comme en aval, formation à l'accueil, à l'écoute, à l'accompagnement.

Mais il y a aussi un travail de la société sur elle-même indispensable à conduire. La prostitution n'est pas un métier, c'est une atteinte à la dignité humaine qui relève de l'esclavage. Elle ne peut être choisie, quel que soit l'état d'esprit de la personne qui s'y adonne. En fait c'est l'image même de la femme-objet (la plupart des victimes sont des femmes) qu'il faut changer. Et qui fait que de la culture du viol à la prostitution, en passant par la pornographie, et jusqu'aux violences conjugales, l'objetisation des femmes est consacrée et leurs corps n'est considéré que comme appartenant au seul plaisir de l'homme.
Sur ce thème comme plus généralement sur celui des Violences et de la Santé, l'ARS travaille à une cartographie des acteurs qui luttent contre ces violences afin de mettre en œuvre des protocoles d'action.
« L'agora a mis en lumière la récente capacité insulaire à faire du système de santé un partenaire de la première prise en charge, celle qui succède à la première et courageuse prise de parole de la victime (...) (et) *a pu montrer que la mise en réseau des acteurs du judiciaire, du social et du sanitaire est une condition indispensable à la lutte contre ces violences »*, a rappelé Marie- Hélène Lecenne, Directrice générale de l'ARS Corse.
Souhaitons que cet important travail puisse se poursuivre de manière très concrète pour répondre à cet enjeu de société de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. ■
Fabiana Giovannini.

** Lire sur notre site https://arritti.corsica, rubrique Suceta : « Agora de la santé pour lutter contre les violences sexuelles. Une urgence, une indispensable priorité »*

Démantèlement de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

Quelle terrible déception !

Un immense espoir s'est levé pour les innombrables victimes d'inceste et de violences sexuelles dans l'enfance avec la parution du rapport de la Ciivise, puis, en l'espace d'un mois, il s'est effondré avec le démantèlement incompréhensible de la présidence de la commission par le gouvernement. S'il fallait un exemple du reniement de la parole donnée d'Emmanuel Macron, c'est bien celui-là. Quelle déception ! Quel scandale !

La mise en place de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants a été annoncée le 23 janvier 2021 par le Président de la République avec pour mission de recueillir la parole des victimes et de formuler des propositions pour lutter contre ce fléau. Car il s'agit bien d'un fléau : 160.000 victimes annuelles recensées (et combien non répertoriées ?), 5,4 millions d'adultes victimes dans l'enfance, 9,7 milliards d'euros de dépenses publiques du fait des graves conséquences sur la santé des victimes (suicide, addictions, troubles psychiques...), le rapport de la Ciivise rendu sous la co-présidence du juge Edouard Durand et de Nathalie Mathieu, directrice de l'association *Docteurs Bru*, a été un évènement. Après trois ans de travaux, quelques 30.000 témoignages, l'implication de tous les acteurs de la protection de l'enfance, une tournée dans toutes les régions (y compris en Corse), le rapport de 600 pages et ses 82 préconisations a été remis officiellement le 17 novembre dernier à Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat chargée de l'enfance.
Trop vrai ? Trop juste ? Trop à l'écoute des victimes ? Le juge Durand a été remercié le 11 décembre, précédé de peu du départ de Nathalie Mathieu. La Ciivise est revue sous une forme nou-

...

Viulenza

...

velle, confiée à l'ex-rugbyman Sébastien Boueilh, fondateur de *Colosse au pieds d'argile*, et l'experte judiciaire Caroline Rey-Salmon. Leurs prises de position ont été très nettes dans la différence d'approche. *« Au-delà de mon départ, il y a un changement de doctrine que je trouve très inquiétant »* a commenté le juge Durand qui prône le *« je te crois, je te protège »* d'ores et déjà remis en cause par la nouvelle présidence.
En protestation de cette éviction qu'ils ont appris par la presse, ne voulant pas être utilisés dans cette *« mascarade »*, onze membres de la Ciivise ont démissionné le 14 décembre. Arnaud Gallais, militant de la lutte contre les violences faites sur les mineurs, explique que le 10 novembre, un mail collectif des membres de la commission a été envoyé à Charlotte Caubel, *« demandant le maintien de la Ciivise avec Edouard Durand. Elle n'a jamais daigné répondre, comme elle n'a jamais daigné répondre ni à Edouard Durand, ni à Nathalie Mathieu »*. Il dénonce une manœuvre *« à contre-courant »* du travail mené par la commission. *« On a l'impression que l'on cherche à mettre un couvercle sur la libération de la parole que la Ciivise a entraînée »* dénonce Laurent Boyet, président fondateur des *Papillons*, association de lutte contre les maltraitances de l'enfance. *« Nous craignons que cela marque un affaiblissement de la lutte contre l'inceste, qui n'est plus au cœur de la feuille de route de la Ciivise »* déplore pour sa part Muriel Salmona, psychiatre et présidente de l'association *Mémoire traumatique et victimologie.*
Que deviennent les 82 préconisations ? Parmi celles-ci, l'imprescriptibilité des viols et agressions sexuelles contre les enfants, une ordonnance de mise en sécurité immédiate dans le cas d'inceste suspecté, l'obligation (et la protection juridique) pour les médecins de signaler des faits de violences sur enfant, l'organisation du repérage parmi les professionnels pour lutter contre l'invisibilité des agressions sexuelles contre les enfants, avec notamment un rendez-vous annuel de dépistage et de prévention, ou encore la reconnaissance des mères qui protègent leur enfant contre leur agresseur. *Quid* de tout ça ? La confiance des victimes qu'avait su mettre en place la Ciivise et son président est brisée. Inquiétant, très inquiétant. ■
Fabiana Giovannini.

Après des années d'attente

Enfin un diplôme Chants corses et musiques traditionnelles !

Cette fin d'année 2023, le monde de la culture en Corse a reçu un cadeau très attendu : le vote à l'unanimité pour la création d'une formation menant à un diplôme de professeur de musique, avec en spécialité les chants et la musique traditionnelle corses.
En septembre 2024, les nouveaux étudiants de la formation entreront dans la première des trois années de formation à Corti, dans une aile réaménagée de la caserne Padoue. Ce cursus a pu être développé grâce au précieux partenariat avec l'IESM (l'Institut d'enseignement supérieur de la musique) basé à Aix-en-Provence.

La culture musicale corse est profondément ancrée dans une culture méditerranéenne et latine. Nadine Nivaggioni, de Fà Populu Inseme, rappelle les similitudes fortes entre la Corse et la Sardaigne, comme l'utilisation du *Chjama è Rispondi* dans les classes sardes pour stimuler l'improvisation et le sens de la poésie des élèves. Également, l'étude des instruments est bien entendu prévue, instruments qui trouvent pour la plupart leurs origines dans le rapport que les insulaires ont à leur environnement. En témoignent les instruments à vent comme *a pìrula, a caramusa*, ou encore comme le *culombu* (conque marine), qui trouvent tous leurs équivalents en Méditerranée et au-delà. Ce diplôme sera donc une ouverture de plus de la Corse sur le monde, à travers ses propres spécificités.

Une opportunité unique d'ouverture pour le monde culturel méditerranéen

Cependant, avant même de traverser la Méditerranée, cette formation ouvre un pont de plus entre les différentes disciplines qui permettent de sauvegarder et faire vivre la langue corse et son patrimoine. À l'étude et l'apprentissage de la langue, en passant par son histoire et son évolution linguistique, s'ajouteront désormais l'enseignement des instruments, des formations de chants profanes et sacrés, ou encore de la construction d'un chant aussi spécifique que le *Chjama è Rispondi.* Le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, résume ainsi les espérances autour du nouveau cursus : *« On va graver les choses dans le marbre, parce qu'à travers ces quinze femmes et hommes que nous allons former, nous avons de quoi mailler l'ensemble du territoire de la Corse et sans doute au-delà. Nous avons désormais la garantie académique que ce patrimoine immatériel est aujourd'hui sauvé. »* Christian Andreani, membre fondateur de Canta U Populu Corsu le déclare officiellement : *« On parle d'un moment historique ! »*

La fin d'une problématique de transmission générationnelle

Le secteur de la musique traditionnelle et du chant corse souffrait du manque d'enseignants. En effet, s'il n'est pas rare que les enseignants en langue corse dispensent durant leurs heures de cours une éducation à la musique et aux chants corses, ce n'était malheureusement pas suffisant pour éveiller leurs élèves à la beauté et à la spécificité de la culture musicale insulaire.
Une tentative avait été faite, il y a de cela plusieurs années, d'ouvrir une licence professionnelle en musique traditionnelle par l'université de Corse, licence qui n'existe désormais plus. La force réelle de cette nouvelle formation est que les futurs étudiants bénéficieront d'une préparation au diplôme d'État d'enseignement en conservatoire, un réel débouché professionnel dans un domaine souffrant malheureusement d'opportunités. ■ **Lea Ferrandi.**

L'année 2024 sera déterminante pour l'évolution institutionnelle de l'île. Cela exige lucidité et solidarité de tous les Corses quelle que soit leur tendance politique. Parmi les messages que nous a laissé Max Simeoni, cet éditorial du 30 avril 2015.

Bien connaître son « ennemi »

par Max Simeoni

L'Histoire de ces dernières 50 années devrait être édifiante. Elle a commencé par une prise de conscience insuffisante, erronée même, sur la nature du «système» jacobin républicain. On sortait de la guerre, la «reconstruction» battait son plein, la Corse était en train de se vider de ses habitants, figée dans l'abandon...

Le pharmacien Martini, gaulliste, pensait que cela était dû à l'incurie des politiciens clanistes, incapables de monter des dossiers économiques sérieux pour éclairer Paris afin que la capitale puisse prendre les mesures nécessaires. Son Comité d'études fit d'ailleurs un bon travail de constat sans voir les causes réelles.

À la suite, le *Mouvement du 29 Novembre*, animé par des non politiques «professionnels» a cru qu'il suffisait d'exprimer sa colère en faisant descendre la population dans la rue pour que Paris se décide. Des défilés «monstres» pour l'époque. Échec total.

Les premiers qui ont initié le «Mouvement national» le firent dans l'incrédulité d'une démobilisation complète. Une vraie dépression populaire. Mais ils avaient tiré la leçon de cette déroute face à un pouvoir jacobin. Certes il y avait des débuts de revendications régionalistes dans l'hexagone (Bretagne, Occitanie...), au Québec, un mouvement fédéraliste d'intellectuels, mais sans impact dans l'opinion.

Les régionalistes autonomisant menèrent campagne sur le terrain à chaque occasion: contre les essais atomiques souterrains envisagés à l'Argentella, contre la mise en valeur de la Somivac (Aleria 1975), contre le Schéma d'Aménagement touristique (250 à 350.000 lits à construire en 10 ans sur le littoral, affaire de *l'Hudson Institute*), et contre inlassablement le «système» jacobin et ses courroies de transmission clanistes. Ils ont été très actifs aussi contre les déchets de la Montedison déversés au large du Cap Corse, de concert avec les pêcheurs et les premiers «écolos» (affaire des boues rouges en 1972). Ils développèrent l'idée d'un peuple corse «historique» menacé, car nié et sans droits sur sa terre. À l'échelle d'homme, cela a demandé beaucoup de temps, mais si l'idée a avancé, rien n'est résolu. Trop de Corses encore ne connaissent pas la nature profonde de «l'ennemi». C'est un combat historique à l'usure que la République des jacobins impose, qui continue malgré l'espoir qu'il a soulevé. Le temps travaille contre le peuple corse. L'impasse demeure. Sa terre est rongée par petites bouchées, même si un plan massif de désappropriation (*Hudson Institute*) a été rejeté, même si les «natios» font 36% des votants, même si un plan de «consensus» Padduc a été voté à la CTC, rien n'est acquis.

Le jacobinisme de l'État français est toujours à l'œuvre et la revendication «natio» lui est incompatible idéologiquement. L'ADN de la République a des gènes qui la rejettent. Elle exacerbe la logique des «États-Nations», plus ou moins selon l'Histoire de chacun d'eux. «L'État-Nation» est un produit de rapports de forces constants diplomatiques, guerriers, démographiques, géopolitiques... malheur aux «petits» peuples ! Ils sont phagocytés pour le construire et le consolider. La liste est longue des victimes sur toute la planète.

Deux exemples. Le premier, Arritti en a parlé la semaine dernière: la Luzace (en Saxe), territoire du peuple sorabe, petit peuple, présent depuis plus d'un millénaire, agressé par une pollution dantesque de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert de lignite. Problème de santé publique, cancers en forte hausse. Problème de pollution massive de tout le système hydrographique (lacs, rivières, étang... des eaux rouges ou noires...). Destruction de la biodiversité, 150 villages expropriés, 80 déjà engloutis par des excavatrices géantes. 17.000 hectares détruits, stérilisés. L'exploitation est prévue jusqu'en 2050. Les recours politiques et judiciaires n'étant pas recevables au titre d'une ancienne loi nazie qui stipule que l'exploitation du sous-sol est prioritaire sur les droits des individus. C'est la compagnie d'électricité suédoise qui exploite la mine. Celle d'un pays démocratique où il n'est guère possible de faire un tel désastre. Mais ailleurs...

Logique d'État de rapport de forces pour un petit pays sans défense. L'ALE tente de sensibiliser le parlement européen.

Deuxième exemple, la Catalogne qui était une nation et qui avant tout voudrait lever l'hypothèque d'une domination politique exacerbée par le franquisme et décider de son avenir librement.

Bien connaître son ennemi : le jacobinisme de la République. Il n'est amendable que dans un rapport de forces. Je cite deux textes d'un de ses hérauts.

1/ «La Révolution française est l'irruption dans le temps de quelque chose qui n'appartient pas au temps, c'est un commencement absolu, c'est la présence et l'incarnation d'un sens, d'une régénération et d'une expiation du peuple français. 1789, l'année sans pareille, est celle de l'engendrement par un brusque saut de l'histoire d'un homme nouveau. La révolution est un événement méta-historique, c'est-à-dire un événement religieux. La révolution implique l'oubli total de ce qui précède la révolution. Et donc l'école a un rôle fondamental, puisque l'école doit dépouiller l'enfant de toutes ses attaches pré-républicaines pour l'élever jusqu'à devenir citoyen. Et c'est bien une nouvelle naissance, une transsubstantiation qui opère dans l'école et par l'école, cette nouvelle église avec son nouveau clergé, sa nouvelle liturgie, ses nouvelles tables de la loi.» (Vincent Peillon, *La Révolution française n'est pas terminée*, Seuil 2008)

2/ «Le but de la morale laïque est de permettre à chaque élève de s'émanciper, car le point de départ de la laïcité, c'est le respect absolu de la liberté de conscience. Pour donner la liberté du choix, il faut être capable d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour après faire un "choix".» (Vincent Peillon, *Le Journal du Dimanche*, 2 septembre 2012).

Si après cette lecture, quelques «natios» ont des illusions...■

Ghjocu à pallò

Championnat d'automne

Le Sporting ne parvient pas à décoller L'ACA dans le premier tiers du classement

La première partie du championnat de Ligue 2 s'achevait le 19 décembre dernier alors que le Sporting s'inclinait à Saint-Etienne (3-2) et que l'ACA l'emportait sur Valenciennes à domicile (2-1). La saison 2023-2024 compte toujours quatre descentes avant le passage du championnat à dix-huit équipes, l'ACA tire son épingle du jeu en se classant sixième alors que le sporting sauve les meubles en prenant la quinzième place. Retour sur la première partie de cette saison.

À la trêve, le Sporting se classe dans la dernière partie du classement, loin des objectifs de Régis Brouard alors que les espoirs d'une montée étaient nés à la fin du championnat 2022-2023. La première partie de championnat a été mouvementée. Après le départ de joueurs majeurs (Salles-Lamonge, Van Den Kerkhof, Magri...), le Sporting Club de Bastia avait commencé la saison avec douze recrues, ce qui en faisait le quatrième club de Ligue 2 ayant le plus recruté, notamment avec un joueur de Ligue 1, Dimitri Liénard, selon la volonté de Régis Brouard qui avait déclaré vouloir *« recruter des joueurs expérimentés »*. Mais pour le SCB, les difficultés se sont accumulées. Tout d'abord avec les blessures de joueurs essentiels comme Dumè Guidi (rupture des ligaments croisés et du tendon rotulien) et de Julien Maggiotti (rupture des ligaments croisés du genou), entrainant des forfaits pour la saison. Ce début d'année s'est également compliqué avec la multiplication d'incidents et de suspensions. Le SCB a été condamné de multiples fois pour usage d'objets pyrotechniques, dégradations et propos à caractère raciste durant des matchs comme celui contre le Paris FC. On note aussi la suspension suite au derby de Claude Ferrandi, le président du club, jusqu'à fin janvier 2024. Le club a souffert des suspensions de Liénard, Santelli ou Placide durant des matchs fondamentaux. Et ces quelques mois ont été perturbés par le feuilleton Liénard, qui s'était pourtant démarqué lors de ce début de saison, mais n'a pas trouvé sa place dans l'équipe et plus généralement en Corse. Si le club n'a pas fourni d'explications quant au départ de l'ancien strasbourgeois, celui-ci d'un commun accord aurait été provoqué par une mauvaise adaptation de sa famille dans l'île, doublé de problèmes de vestiaires ainsi que de l'altercation avec des supporters de la tribune sud après le match contre Annecy, et de différends avec Régis Brouard qui l'avait replacé dans le couloir alors qu'il était initialement prévu au milieu. D'autres polémiques comme celle du déplacement en jet privé à 15.000 € pour se rendre au derby ont également alimenté les controverses liées au club qui enchainait les défaites à ce moment-là.

Aussi, le mercato hivernal s'annonce fondamental alors que trois joueurs quittent l'équipe : Yohan Bai, Sekou Lega et Zacharie Boucher. Regis Brouard cherche deux attaquants pour pousser l'équipe dans la première moitié de classement. L'année dernière au même moment, le Sporting se classait quatorzième, pour finalement se hisser à la quatrième place à la fin du championnat grâce à un changement de schéma de jeu en seconde partie de saison. Cette *remontada* laisse bon espoir pour le SCB cette année, si le mercato hivernal remplit toutes les ambitions. Selon le coach en conférence de presse après le match contre Saint-Etienne : *« On va faire un bilan de tout ce qui a été fait dans les matchs : les manques et ce qu'on a bien fait. Il va y avoir une remise en question de tout le monde au sein de l'effectif, de la façon dont on évolue, l'organisation. Il faut qu'on se pose des questions, moi je me pose les bonnes questions. Il va falloir changer des choses si on veut redonner une autre dynamique »*. Cette fin de championnat d'automne nous a également montré des points positifs comme la constance de Placide qui garde sa place d'un des meilleurs gardiens de Ligue 2, et la capacité du Sporting à faire des fulgurances comme lors du match contre Dunkerque (0-5). On note aussi l'assiduité du public bastiais avec une présence médiane de 11.720 spectateurs par match et un nombre record d'abonnés en Ligue 2 avec 7.510 abonnés.

Quant à l'ACA, le club se classe dans la première partie de classement à la suite d'une saison très difficile en Ligue 1 et une relégation. Il finit cette période sur une bonne note en battant Valenciennes à domicile (2-1) et en atteignant les trente points, objectif fixé par Olivier Pantaloni : *« On voulait atteindre les 30 points on les a donc c'est une bonne première partie de saison »*.

Après un début compliqué avec seulement une victoire lors des six premières journées, le club ajaccien a repris un rythme de croisière mais sans décrocher le titre de champion d'automne comme lors du championnat 2021-2022. L'ACA fait également partie des deux équipes de Ligue 2, avec Angers, invaincues à domicile. Cependant, si les performances à domicile sont exceptionnelles, il n'en est pas de même pour les matchs en déplacement avec seulement cinq buts marqués et deux matchs remportés. Ces performances contrastées empêchent les ajacciens de se hisser dans les play-off pour l'instant.

Le mercato a permis au club de retrouver une solidité défensive compensant le départ de Benjamin Leroy avec le recrutement de Yacine Bammou, international marocain déjà reparti, et le milieu offensif dijonnais Valentin Jacob, Avinel, Youssouf ou encore Nouri. Cette demi-saison ajaccienne a également été marquée par différents incidents comme lors de la rencontre contre les Girondins de Bordeaux le 21 août et l'irruption d'une soixantaine de supporters, alors interdits de déplacements, en tribune ajaccienne. Un incident qui aura coûté à Timizzolu une fermeture totale et immédiate de ses gradins pour un match et un point avec sursis. Elle a également été marquée par de nombreuses blessures comme le forfait de Cyrille Bayala, touché aux ligaments croisés. On compte également Mathieu Michel, touché à l'épaule ou encore Michael Barreto, Julien Benhaim et Cédric Avinel touché à la hanche. L'ACA vise trois nouvelles recrues pour le mercato d'hiver pour se maintenir dans la première partie de classement voir d'atteindre le top 3. ■

Pauline Boutet-Santelli.

Avis d'appel public à concurrence
MAIRIE DE BIGUGLIA

Fourniture et pose de plaques de rue et numéros pour la refonte de l'adressage communal et prestation de pose

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA
Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013
Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620
Groupement de commande : Non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
Identifiant interne de la consultation : 2023-35
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI
Adresse mail du contact : casacumuna@biguglia.corsica
Numéro de téléphone du contact : 0495589858
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
Capacité économique et financière
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Capacité technique et professionnelle
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 30/01/2024 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Identification du type d'acheteurs intervenant : Pouvoir adjudicateur
Critères d'attribution : Prix des prestations (50%), Qualité (30%), Délai de fabrication (10%), Délai de pose (10%).
Intitulé du marché : Fourniture et pose de plaques de rue et numéros pour la refonte de l'adressage communal et prestation de pose
Code CPV principal : 44423460-3
Type de marché : Fournitures
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Métallerie, Produits travail des métaux
Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la commune de Biguglia (20620)
Durée du marché (en mois) : 24.
Valeur estimée du besoin (en euros) : Fourchette : entre et 200000.00
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Non.
Visite obligatoire : Non.
Date d'envoi à la publication: 28/12/2023.

Commune d'AMBIEGNA
APPROBATION de la Carte Communale

Le Conseil Municipal d'AMBIEGNA a approuvé la carte communale par délibération n°07.2022 du 20/04/2022 ;
La préfecture a procédé à la Co-approbation par arrêté Préfectoral n°2A-2022-09-01-00019 du 01/09/2022, la délibération est affichée en mairie et le document est désormais disponible sur Géoportail de l'urbanisme, en mairie et en DDT d'Ajaccio."

Le Maire, 19/12/2023

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - mèl : marches-publics@odarc.fr web : http://www.odarc.fr SIRET 33035573600019

Objet : Acquisition de matériel agricole
Référence acheteur : 23/FCS/010
Nature du marche : Fournitures
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 43260000 - Pelles mécaniques, excavateurs, chouleurs et machines de mines
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 07/12/23
Marché n° : 23/FCS/010
DICOMAT, VALROSE, 20290 BORGO
Montant HT : 45 200,00 Euros
Envoi le 21/12/23 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
http://www.marches-publics.info

AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 décembre 2023 fait à AJACCIO, il a été consenti une location gérance entre :
La Société CHEZ GERARD, SAS au capital de 8 000 € dont le siège social est situé à AJACCIO (20000) Square TROTTEL, Boulevard Albert et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 480 831 247, représentée par sa Présidente en exercice Me TWARDOWSKI Catherine
A confié à :
La SASU BLOC'H, dont le siège social est à Ajaccio, Square TROTTEL Boulevard Albert 1er représenté par son Président Monsieur Julien BLOC'H né le 2 juillet 1982 à Saint LO (Manche), demeurant à Ajaccio, 20 Cours Napoléon
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Vente de glaces, sorbets, rafraîchissements, salon de thé, snack à AJACCIO, square TROTTEL, exploité dans le local situé au rez-de-chaussée pour lequel le propriétaire du fonds, la société CHEZ GERARD, est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 480 831 247,
Le contrat de location gérance est consenti à compter du 1er décembre 2023 pour expirer le 30 novembre 2024. Ce contrat de location gérance sera renouvelé par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation par l'une des parties avec préavis de 3 mois avant l'échéance du contrat. Le Gérant exploitera librement le fonds loué, pour son compte personnel et à ses risques et périls. Il acquittera à l'échéance toutes dettes et charges de toute nature, de telle sorte que le loueur ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet et n'ait pas notamment à encourir la responsabilité prévue par l'article L. 144- 7 du Code de commerce.

Pour Avis, La Présidente CHEZ GERARD, TWARDOWSKI Catherine

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - mèl : marches-publics@odarc.fr web : http://www.odarc.fr SIRET 33035573600019

Objet : Construction d'un hangar agricole
Référence acheteur : 007/TX/23
Nature du marche : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 45210000 - Travaux de construction de bâtiments
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Attribution du marché
LOT N° 01 - GROS OEUVRE - VRD - ind a
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 27/11/23
Marché n° : 007/TX/23
TPBAT, 25 ALL JAUNE, 20290 BORGO
Montant HT : 146 500,00 Euros
LOT N° 02 - CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 27/11/23
Marché n° : 007/TX/23
FUSELLA C.M., STRADA VECCHIA, 20290 BORGO
Montant HT : 60 005,00 Euros
LOT N° 03 - BARDAGES - HABILLAGES DE FACADES
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
LOT N° 04 - SERRURERIE - ind b
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 27/11/23
Marché n° : 007/TX/23
SARL D EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS CAP METAL, 1 CHE DU MASSONE, 20600 SAN MARTINO DI LOTA
Montant HT : 27 864,00 Euros
LOT N° 05 - PEINTURES - NETTOYAGE
Date d'attribution : 27/11/23
Marché n° : 007/TX/23
SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA
Montant HT : 8 487,00 Euros
LOT N° 06 - ELECTRICITE
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 27/11/23
Marché n° : 007/TX/23
SARL AETC, AV PIERRE DE BERNARDI, 20290 PATRIMONIO
Montant HT : 26 925,17 Euros
LOT N° 07 - PHOTOVOLTAIQUE
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 27/11/23
Marché n° : 007/TX/23
SOLAIRE CORSE, LD LIEU DIT LICCIOLA, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA
Montant HT : 26 960,00 Euros
Envoi le 18/12/23 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
http://www.marches-publics.info

ESPACE ELAGAGE
Société à responsabilité limitéetransformée en société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : ANCIENNE ECOLE LIEUDIT TUSCIA - 20167 ALATA - 752 116 582 R.C.S. AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Madame Nina BASSINET (née GERARD), gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Madame Nina BASSINET (née GERARD) demeurant ANCIENNE ECOLE, LIEUDIT TUSCIA, 20167 ALATA acceptant les fonctions de Présidente de la Société.

FemuQuì Ventures
Société par actions simplifiée
au capital de 200.000 euros
Immeuble SITEC, parc technologique d'Erbaghjolu
20600 BASTIA
820 014 900 RCS BASTIA

Par décisions unanimes des associés du 7/12/2023, les associés de FemuQuì Ventures ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-François Stefani de ses fonctions de président, puis ont validé la nomination de Monsieur Ghjuvan'Carlu Simeoni aux fonctions de président. Ces décisions prennent effet au 29/12/2023.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

SASU MG COIFFURE
En liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : AVENUE GATT, PONTE NOVU
20235 CASTELLO DI ROSTINO
RCS BASTIA 908 546 096

En date du 31/12/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2023.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BASTIA.

MARJORIE FANCIELLO

S.A.R.L. PRUMUZIONE NUSTRALE
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 59 759,63 euros
5 boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia
R.C.S. BASTIA : 407 754 209

Par A.G.O. du 01/12/2023, suite à la démission du co-gérant Monsieur Marc BATTISTINI, Monsieur François ALFONSI devient le gérant unique de la société à compter du 01/12/2023.

Pour unique insertion, le gérant

ANNONCES LÉGALES
arritti2@wanadoo.fr

A partir du 1 janvier 2024

Nouveaux Horaires

LEROY MERLIN

Bastia
leroymerlin.fr/bastia

du lundi au samedi

Magasin
9h à 19h30

Retrait marchandises
7h à 19h30

Cour des matériaux
7h à 19h30

La Foir'Fouille
C'EST LA FÊTE À LA MAISON !

9 MAGASINS À VOTRE SERVICE
L'ÎLE-ROUSSE CORTE BIGUGLIA GHISONACCIA
FOLELLI AJACCIO PROPRIANO BORGO PORTO-VECCHIO

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262